

TARIFS ET BARÈMES DES SERVICES IMMOBILIERS

Arrêté du 10 janvier 2017 publié au JORF le 18 janvier 2017

Barème des honoraires de négociation : une commission plus juste

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 0 à 49 999 €	3 000 € TTC
De 50 000 € à 89 999 €	5 000 € TTC
De 90 000 € à 149 999 €	6 000 € TTC
De 150 000 € à 179 999 €	7 000 € TTC
De 180 000 € à 239 999 €	8 000 € TTC
De 240 000 € à 279 999 €	9 000 € TTC
De 280 000 € à 319 999 €	10 000 € TTC
Au-delà	4 %

VENTES EN IMMO-INTERACTIF

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 0 à 200 000 €	10 %
Au-delà	5 %

Barème applicable à partir de janvier 2022 taux de TVA en vigueur 20 %

Office de Me Renaud GROSLAMBERT & Cécile GAUTIER
NOTAIRE A VOULX et LORREZ-LE-BOCAGE

6 Grande Rue 77 940 VOULX

Tél. : 01 64 31 91 08 | Fax : 01 64 31 90 40

Courriel : office.groslambert@notaires.fr

Le site administratif sans reception de la clientèle

22 rue de la Motte 77710 LORREZ-LE-BOCAGE

Site administratif non ouvert à la clientèle